



Collectivité  
Territoriale  
de Martinique

*Le Président*  
*du Conseil Exécutif*  
Tél. : 0596 59 64 04  
Cab/n°

*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A l'attention de  
Monsieur Stanislas CAZELLES  
Préfet de Martinique

Fort-de-France,  
Le 22 juillet 2021

*Objet : Adaptation des mesures sanitaires au contexte local*

Monsieur le Préfet,

Vous avez annoncé une série de mesures visant à préciser les contours de l'état d'urgence décrété pour la Martinique.

J'ai été interpellé tout au long de la semaine par les syndicats du personnel, les organisations représentatives de la filière « événementiel », les acteurs du monde économique et les mouvements de mobilisation citoyenne.

Je tenais donc à vous faire part, par ce courrier, de plusieurs observations issues notamment de ces échanges.

La première est qu'il m'apparaît toujours que la vaccination est parmi les solutions sur la table, celle qui nous permettra collectivement de sortir de la situation sanitaire, grave et inquiétante, que nous connaissons et qui pourrait nous éviter l'asphyxie de notre système de soin hospitalier. Pour autant, comme je l'ai indiqué, la vaccination ne saurait être imposée à tous. Je ne suis pas favorable à l'obligation vaccinale. La liberté du choix doit être respectée.

En ce sens, et c'est ma seconde observation, le pass sanitaire tel qu'il est aujourd'hui proposé, ne me semble pas respecter cet objectif. D'une part, cette mesure me paraît octroyer un pouvoir de police sanitaire à des personnes privées et d'autre part, elle écarte une partie de la population martiniquaise.

Il est donc aujourd'hui impératif de trouver un équilibre plutôt que de créer une fracture.

En ce sens, je formule trois propositions :

- 1) Il est préférable d'envisager une règle d'accessibilité générale des salles selon le respect d'une jauge mieux répartie dans les lieux d'accueil du public, sans distinction des personnes et de donner la possibilité aux restaurants de recevoir en intérieur, dans les espaces clos, avec des distances d'espacement normées plus importantes ;

- 2) Il faut faire confiance aux professionnels qui mettent en place au sein de leurs établissements les conditions nécessaires à la distanciation et au respect des mesures barrières. Il conviendrait de leur accorder une place plus importante puisqu'ils doivent faire face à une concurrence d'activités informelles et non-maîtrisées, qui, trop souvent, ne s'embarrassent pas de telles précautions ;
- 3) Il faut renforcer les moyens octroyés aux recherches au niveau local sur les réponses alternatives basées sur la pharmacopée endémique à notre bassin caribéen et américain.

Enfin, ma dernière observation est sur la forme. La concertation préalable avec les élus locaux dont ceux de la Collectivité Territoriale de Martinique doit prévaloir suite à la parution de nouveaux chiffres alarmants. C'est un processus qui permet la mise en débat des propositions, avec la liberté pour chacun d'y consentir ou non.

Des pans de la population souhaitent être écoutés et entendus. Il est de notre devoir de nous faire l'écho de leurs revendications auprès du Président de la République afin que les mesures de prévention soient adaptées à notre situation, pour qu'une véritable solution martiniquaise soit mise en œuvre. Tout cela pourrait être discuté dans le cadre d'un groupe de coordination commun, que j'appelle de mes vœux.

Serge LETCHIMY

Président du Conseil Exécutif de Martinique

